

## RSVP

### Représenter – Servir – Vendre – Performer

*Vous connaissez certainement l'expression RSVP, qui signifie « Répondez, s'il vous plaît ». À l'AQTIS, nous lui avons donné un nouveau sens : « Représenter – Servir – Vendre – Performer ». C'est là le défi que Danny Chalifour, votre directeur général, veut relever aujourd'hui, avec la collaboration de son équipe et du conseil d'administration, et après vous avoir consulté. L'objectif de ce RSVP est simple et clair : bien identifier vos besoins pour mieux y répondre et mieux défendre vos intérêts.*



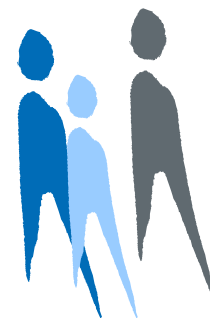
Danny Chalifour  
Directeur général

**REPRÉSENTER** vos intérêts auprès de vos principaux interlocuteurs : instances politiques et réglementaires; industrie du cinéma et de la télévision au Québec et à l'étranger; employeurs et producteurs, et enfin, médias et grand public.

**SERVIR** en vous offrant les services que vous recherchez et valorisez. Vos besoins peuvent être variés et multiples : négociation d'ententes; application d'ententes et règlement de conflits et litiges; visites de plateaux; service de disponibilité; santé et sécurité au travail; développement des compétences; régimes d'assurance collective; régime de retraite, etc.

**VENDRE** en faisant la promotion de vos compétences; en contribuant à la reconnaissance de l'excellence de votre travail ; en entretenant de solides partenariats avec l'ensemble de l'industrie.

**PERFORMER** en demeurant à l'affût des changements dans notre environnement qui pourraient avoir un impact sur vous; en livrant nos services à votre satisfaction; en respectant nos plans d'action, nos engagements et nos budgets; en opérant de façon efficace et efficiente; en communiquant régulièrement avec vous sur les sujets qui vous intéressent.



## Le secteur des relations de travail se restructure



David Mercier,  
chef de l'unité  
Application des ententes  
collectives



Marc Lesage,  
chef intérimaire de l'unité  
Négociations

L'AQTIS a procédé à une restructuration de son secteur des relations de travail. « D'un point de vue stratégique, cette réorganisation vise à faciliter l'atteinte de trois de nos objectifs stratégiques-clé, soit ceux de mieux **représenter** et mieux **servir** nos membres, ainsi que de mieux **performer** en étant plus efficaces et efficaces », a expliqué Danny Chalifour, directeur général de l'AQTIS.

Cette réorganisation s'articule autour de deux pôles distincts, soit la **négociation d'ententes collectives** et l'**application des ententes collectives**.

suite page 2 ->



Photo : Véro Boncompagni. © Novem.

La troupe de comédiens du film Cabotins.



© 2009 Télé-Québec et Productions Pixcom

Les jeunes héros de l'émission Kaboom, Vincent Paradis-Montplaisir et Kimberly St-Pierre.

### Visites des plateaux

L'équipe responsable de l'application des ententes collectives de l'AQTIS sera dès maintenant beaucoup plus présente sur les plateaux. « Ces visites plus fréquentes vont nous permettre de mieux vous connaître, de collaborer plus étroitement et, lorsque cela sera possible, de régler les problèmes sur place », a souligné David Mercier. « N'hésitez pas à nous inviter sur vos plateaux, en cas de nécessité ! ».

### Le secteur des relations de travail se restructure (suite)

Trois personnes-clés s'assureront que les services les plus efficaces vous soient offerts :

- > Une personne à la direction générale adjointe aux relations de travail (poste en recrutement);
- > **David Mercier**, chef de l'unité responsable de l'application des ententes collectives. David était depuis 2006 conseiller aux relations de travail à l'AQTIS;
- > **Marc Lesage**, chef de l'unité responsable des négociations des ententes collectives (par intérim). Marc a été conseiller aux relations de travail à l'AQTIS depuis janvier 2010, chef négociateur de 2005 à 2010 et vice-président et président par intérim de 2004 à 2005.

Les membres de l'équipe des relations de travail sont partagés entre les deux unités et appuieront David et Marc au quotidien.

### Des problèmes personnels ?

Difficultés familiales ou financières; toxicomanie; problèmes émotifs, etc. Appelez Michel Carpentier, intervenant psychosocial et conseiller en toxicomanie - Service d'aide confidentiel et gratuit pour nos membres : **514 352-1319**.

### Renouvellement des ententes film et vidéo

À la rentrée, un des principaux dossiers des relations de travail de l'AQTIS portera sur le renouvellement des ententes film et vidéo avec l'**APFTQ**. Plusieurs comités vont être mis sur pied pour préparer ces négociations. Marc Lesage, responsable de ce dossier, compte sur votre implication.

### Dossier des jours fériés

Les conditions de travail lors des jours fériés divergent beaucoup, en fonction des diverses interprétations possibles selon les ententes collectives de l'AQTIS, celles de l'**APFTQ**, de la *Loi sur les normes du travail*, etc. L'AQTIS abordera donc cette problématique avec l'APFTQ pour parvenir à un accord.

### Projet d'entente avec Zone 3

**Zone 3** évalue actuellement la possibilité de mettre sur pied une structure de production qui nécessitera l'embauche de techniciens sur une base hebdomadaire, pour des émissions quotidiennes diffusées sur **VTélé** durant la saison 2010-2011. Cependant, cette pratique nécessiterait une dérogation de nos ententes collectives actuelles. Sinon, l'embauche de techniciens permanents pourrait entraîner la perte du membership et des avantages sociaux de l'AQTIS, selon nos Statuts et règlements. C'est pourquoi nous avons entamé des discussions avec Zone 3, au début juillet. Vous serez bien sûr tenus au courant de ce dossier. Toutefois, si vous êtes contacté par Zone 3, communiquez avec Marc Lesage (mlesage@aqtis.qc.ca) ou Amélie Dolbec (adolbec@aqtis.qc.ca).

## Demande d'arbitrage pour Suki Films

Au début 2010, des techniciens membres ont travaillé pour *The High Cost of Living* de **Suki Films**, dirigés par Kimberley Berlin. Ce film s'est tourné sans contrat AQTIS, malgré notre demande de syndicalisation. Suite à sa demande d'arbitrage de mai 2010, l'AQTIS est en attente de la décision du **ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine** à ce sujet. Avisez-nous si vous êtes contacté pour une prochaine production de Suki Films, afin que nous puissions vous conseiller.



Paul Houde, maître de jeu, et Charles Lafortune, animateur, dans le jeu questionnaire Le Cercle.

## Négociations en cours avec l'APFTQ, l'ADISQ et TVA

Pour faire suite aux avis de négociations envoyés par l'AQTIS, plusieurs négociations sont en cours ou débiteront cet été. Celles-ci sont menées avec deux associations, soit l'**APFTQ** (Association des producteurs de films et de télévision du Québec), pour les productions Web télé qui ne sont pas incluses dans l'entente vidéo actuelle, et l'**ADISQ** (Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo) pour les captations, DVD et vidéo clip. D'autres « négos » ont commencé avec **TVA**, pour **TVAccès** et pour **TVA Productions**. Les discussions vont bon train et reprendront au début de septembre.

## Assurances collectives pour les membres à double allégeance

L'AQTIS et l'**AIEST** (local 514 et local 667) participent activement à des séances de médiation intensives. Ces discussions visent entre autres à ce que les membres à double allégeance ne soient pas pénalisés du fait qu'ils travaillent sur des productions de l'un ou l'autre de ces syndicats. Les parties ont fait du progrès, mais s'entendent toutefois pour tenir confidentiel le contenu de leurs discussions, tant qu'une entente formelle ne sera pas intervenue. Elles feront une déclaration conjointe lorsque le tout sera conclu.

## Avis aux membres de Québec

L'AQTIS est en négociation avec **Pierre Michaud** pour les prochaines émissions des **Productions RPM**, dont il est président. Communiquez donc avec nous si vous êtes contacté par cette entreprise. Par ailleurs, nous organiserons une rencontre pour nos membres et permissionnaires de Québec, dès la rentrée.

## C'est le temps de vous impliquer

Pour mieux vous représenter auprès des maisons de production et du milieu en général, l'équipe des relations de travail organisera plusieurs rencontres à compter de septembre 2010. Vous serez ainsi invités à faire connaître vos opinions et vos besoins, et à échanger avec d'autres techniciens. Vous pourrez aussi participer aux divers comités existants ou qui seront mis sur pied au cours des prochains mois, notamment pour le renouvellement des ententes film et vidéo.

## Changements à la permanence

**Départ de Mathieu Lequin** - Nous avons le regret d'annoncer le départ de Mathieu Lequin, qui était depuis septembre 2004 directeur aux relations de travail de l'AQTIS. « *Je remercie Mathieu pour sa contribution, ses efforts et la loyauté dont il a fait preuve tout au long de son séjour à l'AQTIS, a souligné Danny Chalifour. Je lui souhaite tout le succès qu'il mérite dans ses projets futurs.* »

**Anne Mathieu, nouvelle directrice des services aux membres** - Anne Mathieu connaît très bien l'industrie de l'image et du son et ses enjeux. Elle œuvre dans le domaine des communications et des industries culturelles depuis le début de sa carrière. Elle a été gestionnaire et consultante auprès d'organismes privés, publics et parapublics. Anne détient un baccalauréat en sociologie de l'Université Concordia et un MBA (partiel) de l'Université d'Ottawa.



# SANTÉ ET SÉCURITÉ

Pourquoi l'AQTIS doit-elle faire une enquête après tout incident ou accident ?

*Ne vous étonnez pas que l'AQTIS fasse une enquête lors d'un incident ou un accident ayant lieu sur un plateau de tournage. Cette intervention incontournable vise à identifier, corriger et éviter la réapparition des causes de l'incident ou de l'accident.*

Avec la collaboration de tous les intervenants, cette enquête aura un impact positif sur la santé et la sécurité dans votre milieu de travail, grâce aux constatations qui permettront d'apporter des améliorations. Cette démarche n'a pas pour but de rechercher des coupables, mais vise la mise en application de mesures préventives afin d'éliminer les dangers ou contrôler les risques. Voici comment procéder, après avoir sécurisé les lieux, s'être occupé du blessé (voir encadré) et, si nécessaire, avoir planifié les mesures d'urgence :

## 1 Recueillir les informations entourant l'événement :

L'identité de l'accidenté, la date, l'heure et le lieu de l'accident;  
La description de la tâche assignée au moment de l'accident (que faisait l'accidenté ?);

La description détaillée (les faits) de l'accident : employé (formation, expérience), équipement (brisé, inadéquat), environnement (ex. plancher glissant), identification du type d'accident, de la nature et du siège de la blessure.

## 2 Faire l'analyse des informations recueillies, afin d'identifier les causes possibles :

Manque de formation, de règles de sécurité, méthodes de travail utilisées non sécuritaires, procédure de travail inadéquate, lacunes au niveau des activités de prévention ou de la supervision, manque d'intérêt ou de motivation, équipement, outils et/ou matériel défectueux, comportements dangereux ou conditions dangereuses.

## 3 Transmettre les recommandations de mesures correctives.

## 4 Par la suite, s'assurer que ces recommandations ont effectivement été mises en place.

## Qu'est-ce qu'un accident, en prévention ?

En prévention, la définition d'accident prend un sens élargi. On parle d'accident même si l'événement n'implique pas nécessairement une blessure ou un dommage. On élimine donc la notion d'incident ou d'accident mineur. En effet, **un accident n'est pas grave ou mineur : ce sont ses conséquences qui sont graves ou légères.**

*Yves Charbonneau, directeur en santé-sécurité, AQTIS*



*Les problèmes de sécurité diffèrent d'un métier à l'autre... Michel Côté dans Piché : entre ciel et terre.*

Photo: Bertrand Calmeau. ©Productions Pixcom

## Santé et sécurité AQTIS : un service 24 heures !

*Pour toute urgence, 24 heures par jour, 7 jours par semaine : 514 966-2357*

En dehors des heures de bureau, « urgence » signifie un danger pour l'intégrité physique d'un travailleur ou pour l'application du droit au refus de travail.

## Deux outils essentiels : le registre de la CSST et la trousse de premiers secours

Tout accident doit être inscrit dans le *Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours*, avec une description de la blessure, du malaise ou de l'incident. Ce registre est fourni par la **Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST)**. Cet outil d'information peut être utile pour le travailleur en cas d'aggravation de ses blessures. L'employeur a l'obligation d'y inscrire les accidents du travail. Il doit aussi le faire signer au travailleur, pour que ce dernier confirme qu'il a bien été victime de l'accident et mentionne la date de celui-ci. (Article 280 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

Afin de prévenir les accidents, on recommande fortement d'inscrire également les simples incidents dans le registre. Ce document devrait être placé dans un endroit accessible et bien visible, préférablement près de la trousse de premiers secours. La trousse doit se trouver dans un endroit facile d'accès et le plus près possible des lieux de travail. Elle doit être propre, en bon état, complète, transportable et disponible en tout temps.

info aqtis

**Publié par : l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)**

Responsable d'Info AQTIS : Marie-Noël Pichelin, directrice des communications \* 533, rue Ontario Est, bureau 300, Montréal (Qc) H2L 1N8  
Tél. : 514 844-2113 • Télécopieur : 514 844-3540 • Courriel : info@aqtis.qc.ca • Site Web : www.aqtis.qc.ca • ISSN 1916-5188